

Télégramme de Maurice Couve de Murville à la Représentation permanente française à Bruxelles (Janvier 1967)

Légende: Après la rencontre du 25 janvier 1967 à Paris, entre le Premier ministre anglais Harold Wilson et le président français Charles de Gaulle, Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, détaille dans un télégramme adressé à la Représentation permanente française à Bruxelles, la teneur des entretiens entre les deux gouvernements quant à la question de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne-Questions diverses. Adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes 1968, AE 15 477.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_couve_de_murville_a_la_representation_permanente_francaise_a_bru_xelles_janvier_1967-fr-360754b0-fa11-456f-a961-7217d505e1c5.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Télégramme de Maurice Couve de Murville à la Représentation permanente française à Bruxelles (Janvier 1967)

"Le premier entretien avec le Général de Gaulle a permis à M. Wilson d'exposer la position de principe de son Gouvernement au sujet d'une participation de la Grande-Bretagne à la C.E.E., il a marqué que le Traité de Rome n'était pas un obstacle, sous réserve d'ajustements satisfaisants, que son pays était prêt à assumer toutes les obligations qui en découlent, qu'il avait le souci de renforcer la Communauté par une coopération technologique, que son but était d'ailleurs, en général, de renforcer cette Communauté, afin que, s'il y avait négociation, il fallait se concentrer sur les grands problèmes.

Monsieur Wilson a ensuite souligné la stabilité politique de la Grande-Bretagne et le rétablissement opéré en matière monétaire, lequel assurait la situation du sterling.

L'objectif de la Grande-Bretagne est l'indépendance (vis-à-vis des Etats-Unis), ce qui suppose une solution des problèmes économiques et monétaires et la fin de la dépendance technologique.

Enfin, l'entrée de la Grande-Bretagne pose des problèmes en ce qui concerne l'agriculture et en ce qui concerne le sterling.

En terminant M. Wilson a souligné le parallélisme des politiques française et britannique vis-à-vis de l'Est.

Le Général de Gaulle a salué le changement opéré dans la position britannique vis-à-vis de l'Europe, ainsi que son souci d'indépendance.

Il a souligné ensuite que le Traité de Rome était une création continue, ce qui suppose une adaptation constante à la situation et aux intérêts des Six. Si le Royaume-Uni entrait, et à sa suite d'autres membres de l'A.E.L.E., le changement de caractère serait total. Ce serait une autre Communauté et c'est là l'essentiel.

Quant aux rapports franco-britanniques on pouvait de toutes façons concevoir une étroite coopération, notamment en matière industrielle, c'est le cas pour l'aéronautique et nous nous en félicitons.

A la fin de la réunion, prit place une brève discussion sur les problèmes de défense. A propos des accords de Nassau, M. Wilson a souligné les changements intervenus depuis lors et le fait que la force atomique britannique serait en réalité indépendante, une fois livrées les fusées Polaris.

Au cours des deux entretiens suivants, les problèmes monétaire et agricole ont été examinés successivement.

1. PROBLEME MONETAIRE.

Monsieur Wilson a souligné avec beaucoup de conviction les résultats très satisfaisants des mesures prises par son Gouvernement pour mettre un terme au déficit de la balance des paiements. Ce déficit était, en 1965, la moitié de celui de 1964 et en 1966 la moitié de celui de 1965. Il va disparaître en 1967.

La livre n'est donc plus en danger, sa parité actuelle peut et doit être défendue. Dès l'année en cours, la première tranche des crédits ouverts par le Fonds Monétaire sera remboursée.

Le Premier britannique a ensuite traité très longuement de la zone sterling et de l'endettement du Royaume-Uni, en vue de montrer que ces questions ne constituent pas, de son point de vue, une source de difficultés dans la perspective de l'adhésion de son pays au Marché Commun.

En ce qui concerne l'endettement à court terme, M. Wilson considère que les excédents attendus de la balance des paiements permettront d'y faire face sans difficulté.

Quant aux balances sterling, M. Wilson, rappelant qu'elles sont nées pour l'essentiel durant la deuxième guerre mondiale, a souligné qu'elles n'avaient pas varié depuis vingt ans, du moins quant à leur volume, car

leur répartition entre les pays membres de la zone sterling a beaucoup changé. Elles sont d'ailleurs compensées par les sommes considérables investies par le Royaume-Uni dans la zone. Le Royaume-Uni dispose ainsi d'avoirs d'un montant supérieur aux engagements contractés vis-à-vis de l'extérieur. Tout en faisant une distinction entre les avoirs de portefeuilles, aisément réalisables, et les investissements proprement dits, plus difficilement mobilisables, M. Wilson a affirmé que l'ensemble de ces avoirs peut être considéré comme liquide et garantit par conséquent la dette britannique. Pour le Premier Ministre, c'est une considération essentielle. L'actif du Royaume-Uni est suffisant pour éliminer tout danger d'une conversion brutale des balances sterling et par conséquent d'une demande d'aide aux autres pays du Marché Commun, dans l'hypothèse où il y serait entré, aide qui conduirait ces pays à pratiquer une politique de déflation nuisible à leurs intérêts.

Monsieur Wilson a cependant marqué que son pays, tenu à assumer des obligations particulièrement lourdes, serait prêt à partager avec d'autres ces obligations et le "prestige" qui résulte de la possession d'une monnaie de réserve. Il s'est déclaré disposé à laisser des experts s'entretenir des modalités de ces problèmes.

Monsieur Pompidou a précisé que la France ne souhaitait pas une dévaluation de la livre, parce qu'une telle opération ne serait pas de nature à résoudre les problèmes posés au Royaume-Uni et aurait des conséquences fâcheuses pour la France. Il a donné ensuite quelques indications sur la politique monétaire du Gouvernement français.

Monsieur Couve de Murville a rappelé que le Traité de Rome implique la liberté des paiements et pas seulement des paiements commerciaux, ainsi que la libre circulation des capitaux. En contrepartie de ces obligations, le Traité prévoit la garantie que constitue l'engagement du "concours mutuel".

Si le Royaume-Uni entrait dans le Marché Commun, une question nouvelle serait posée, dans la mesure où le Royaume-Uni a un système monétaire et des engagements extérieurs qui ne sont pas comparables à ceux des Six.

Il conviendrait de savoir, dans ces conditions, quelles seraient les obligations de la Grande-Bretagne à l'égard du Marché Commun et du Marché Commun à l'égard de la Grande-Bretagne. Comme M. Wilson l'avait indiqué, le problème posé par les balances sterling a un caractère permanent. Il est donc nécessaire pour les partenaires de la Communauté de savoir exactement à quoi ils s'engageraient du fait de l'existence de la zone sterling. De toutes façons la France n'est pas soucieuse de participer au "prestige" de celle-ci.

Monsieur Wilson est revenu sur la question des balances sterling en se déclarant prêt à en discuter plus amplement ultérieurement, que cette question soit laissée en dehors du champ des négociations entre la Communauté et le Royaume-Uni ou bien qu'il soit envisagé une consolidation de ces balances, rappelant encore une fois que les avoirs extérieurs de la Grande-Bretagne sont supérieurs à ses engagements extérieurs.

Le Premier Ministre britannique a indiqué aussi qu'il verrait des difficultés à la libération des mouvements de capitaux.

Il conviendrait d'établir une distinction entre les investissements directs, qui sont un corollaire d'une intégration technique de plus en plus poussée, et les placements de portefeuilles. Le Gouvernement britannique, qui contrôle strictement ces derniers, craindrait, s'il devait entrer dans un Marché Commun où les capitaux circuleraient librement, que l'on assiste à une fuite de capitaux vers les Etats-Unis via le Continent européen.

2. PROBLEME AGRICOLE.

Au sujet de la politique agricole, M. Brown a résumé en quatre points les difficultés auxquelles le Royaume-Uni aurait, dans un ordre croissant, à faire face.

- Répercussions sur le coût de la vie et par voie de conséquence sur la politique des revenus et l'ensemble de

la politique économique britannique. Pour être à même de supporter une augmentation des prix des produits alimentaires de l'ordre de 10 à 15 %, le Royaume-Uni aurait besoin d'une période d'adaptation suffisante. Cette question de délai est très importante.

- Distorsions provoquées dans la production agricole britannique à la suite de l'adoption des prix actuellement prévus dans la Communauté. Il serait à craindre notamment que la production des céréales ne se développe de façon excessive dans le Royaume-Uni au détriment de l'élevage et des autres productions.

Le Royaume-Uni a donc besoin de délais "considérables" pour assurer la transition entre son système agricole et celui de la Communauté. Les ressources du F.E.O.G.A. devraient pouvoir être utilisées pour assurer le financement des actions déjà entreprises, et qui sont actuellement subventionnées à fonds perdus par le Gouvernement britannique, en vue de faire évoluer de façon rationnelle les structures agricoles du pays.

- Conséquences sur certains pays du Commonwealth. Des problèmes se posent en ce qui concerne l'Australie, le Canada et l'Accord sucrier du Commonwealth, ils sont toutefois moins graves que celui soulevé par la Nouvelle-Zélande. Pour ce dernier, des mesures d'adaptation temporaires seraient insuffisantes. Tout en limitant la portée des dérogations, il faudrait un arrangement permanent qui pourrait consister dans une garantie d'accès des produits agricoles Néo-Zélandais au Marché Commun.

- Effet du coût de la politique agricole sur la balance des paiements britannique. Il s'agit là d'une question "vraiment" difficile à régler si les prix de la Communauté et les modalités du financement de la Politique Agricole Commune demeurent inchangés. Au surplus la situation qui résulterait du maintien de cet état de choses serait inéquitable pour le Royaume-Uni.

Monsieur Brown conclut en se défendant de vouloir critiquer la politique agricole actuelle du Marché Commun, mais en marquant que, pour être supportable au Royaume-Uni, elle devrait être aménagée, de façon différente selon la nature des difficultés à surmonter.

Monsieur Wilson a surtout insisté sur les effets fâcheux qu'auraient les prix actuellement prévus pour les céréales. Il craint que de tels prix ne provoquent une augmentation de la culture des céréales au détriment d'autres productions plus utiles.

Il s'est demandé si l'on ne pourrait éviter une telle évolution en choisissant des prix plus bas pour les céréales, le Royaume-Uni pouvant alors acheter davantage de céréales en France qu'il ne le fait actuellement.

Sur une question de M. Couve de Murville, M. Brown a précisé qu'avec les prix actuellement prévus dans le Marché Commun, la production britannique de céréales passerait de 13 à 20 millions de tonnes. Le Ministre des Affaires Etrangères français a fait remarquer que, dans un tel cas, le Royaume-Uni cesserait pratiquement d'être un pays importateur et, de ce fait, les charges financières résultant pour lui de la Politique Agricole Commune seraient bien moindres.

De façon plus générale, il a été relevé, du côté français, que les points évoqués par les Ministres britanniques ne portaient pas sur des aspects secondaires de la politique agricole, mais bien sur ses données fondamentales. Monsieur Pompidou et M. Couve de Murville ont aussi rappelé que les caractéristiques principales de la politique agricole résultent d'un compromis difficilement élaboré entre six pays dont les intérêts agricoles étaient profondément divergents.

Il en a été ainsi notamment pour ce qui concerne la fixation des prix communs.

La réunion finale a été consacrée à un examen d'ensemble des problèmes que poserait une éventuelle accession du Royaume-Uni au Marché Commun, étant entendu qu'il s'agissait non pas d'une négociation mais de sondages, d'échanges de vues.

Monsieur Wilson a répété que le Traité de Rome ne constitue pas à ses yeux un obstacle à l'entrée de la Grande-Bretagne en Europe. Il en est de même pour la Politique Agricole Commune, encore que celle-ci pose à la Grande-Bretagne des problèmes d'ajustement difficiles. Le Premier Ministre a résumé les arguments qu'il avait développés par ailleurs en mettant l'accent sur le versement au F.E.O.G.A. des prélèvements et les répercussions "formidables" que ceci aurait sur la balance des paiements britannique. Quant à la zone sterling, le Premier britannique a répété son raisonnement fondé sur le fait que les avoirs britanniques au dehors font plus que compenser les balances.

Il a été fait remarquer, a conclu M. Wilson, que l'accession de l'Angleterre modifierait sensiblement la Communauté.

Mais celle-ci a déjà beaucoup évolué, notamment depuis deux ans (Luxembourg) et dans le bon sens. Si le Royaume-Uni ne devait pas entrer il en résulterait d'abord une évolution défavorable pour la coopération technique entre pays européens, fondement de leur indépendance. Il y aurait des répercussions politiques profondes puisque l'unité de l'Europe deviendrait impossible. Le rôle mondial de l'Europe serait moindre.

Le Président de la République a relevé les changements intervenus dans le Royaume-Uni, qui souhaite maintenant s'amarrer au Continent, c'est-à-dire se plier à des règles qu'il n'aurait pas lui-même édictées et se détacher, au moins dans une certaine mesure, de ses liens particuliers avec les Etats-Unis. A quoi cela peut-il conduire ?

Le Marché Commun résulte d'un compromis entre des pays certes différents, avec des intérêts divergents mais qui sont cependant voisins et qui, dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la technique et de la monnaie se trouvent dans des conditions, sinon identiques, du moins analogues. La question est de savoir si la participation du Royaume-Uni, suivie vraisemblablement de celle d'autres pays européens, permettrait à la Communauté de subsister. Elle mérite réflexion.

S'il devait y être répondu par la négative, on peut se demander si d'autres solutions que l'accession ne seraient pas concevables : soit élaborer une construction tout à fait différente du Marché Commun actuel, soit prévoir un accord d'association entre celui-ci et le Royaume-Uni. Le général de Gaulle s'est défendu de vouloir prendre position. Le Gouvernement français allait étudier les questions posées.

Monsieur Wilson a reconnu que l'accession de son pays au Marché Commun soulevait des difficultés "formidables". Il considère que celles qui ont pour origine le rôle de banquier du Royaume-Uni ne sont pas les plus considérables. D'autre part son pays n'a jamais revendiqué de liens spéciaux avec les Etats-Unis, ceux-ci ayant d'ailleurs besoin du Royaume-Uni et de l'Europe au moins autant que le Royaume-Uni et l'Europe ont besoin des Etats-Unis. Avec ces derniers, il convient cependant de négocier à partir d'une position de force, ce qui sera possible seulement si l'Europe s'unit. A cet égard, M. Wilson ne juge pas que l'association de son pays au Marché Commun répondrait à ses objectifs."